

Concours pour trouver le nom de la future bibliothèque digitale

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS de la Bibliothèque digitale

AVANT-PROPOS

Le concours vise à trouver le nom d'une bibliothèque digitale qui organise, des parcours de formation sur mesure pour toutes les personnes à tous âges.

Ce projet est lancé sur le territoire des Hauts de France mais peut avoir une vocation nationale. Cette bibliothèque s'enrichira tous les jours de nouveaux modules digitaux provenant de tous les Organismes de Formations qui souhaiteront promouvoir leurs contenus digitaux.

Ce projet est piloté par un collectif d'entreprises et financé en grande partie par la région des Hauts de France.

Nous sollicitons les futurs utilisateurs potentiels pour trouver le nom de cette bibliothèque du futur sous la forme d'un jeu concours ou vous pourrez jouer seul ou en équipe.

Le but est simple : trouver le nom de cette bibliothèque qui sera présentée sous la forme d'une application

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU CONCOURS

Nouvelle Ressource, SAS au capital de 4.000 € Siège social 12 Parc de la petite chapelle 59510 HEM 533 268 066 RCS LILLE-MÉTROPOLE. Nouvelle Ressource est la société mandataire du consortium qui est chargée de piloter le projet Bibliothèque digitale. (ci-après l'« Organisateur ») souhaite organiser un jeu-concours intitulé « JEU CONCOURS – « Trouve mon nom » dont les gagnants seront désignés par un jury dans les conditions définies ci-après.

Le concours débute le 6 mars à minuit et se terminera le vendredi 29 mars à 20h. Les inscriptions au jeu concours seront fermées et les propositions supplémentaires ne seront pas acceptées. Plus personne ne pourra y accéder. (date et heure française de connexion faisant foi).

Cette opération n'est parrainée, ni organisée par aucune autre organisation que les entreprises membres du collectif réunies par le mandataire Nouvelle Ressource ; Ces entreprises sont : Nouvelle Ressource, AIFOR, Campus Pro, Les petits bilingues, IMAGREEN, Group Solutions.)

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 15 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours, des membres du personnel des entreprises du collectif.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement, disponible au téléchargement sur le site de Nouvelle Ressource à l'adresse nouvelle-ressource.com/wp-content/uploads/2023/12/Reglement-concours.pdf et leparcours-deformation-dufutur.com.

2.3. Il est possible de proposer 3 propositions maximum par personne au jeu concours

2.4 Il est possible de participer seul ou en équipe. (il vous sera alors demandé d'indiquer les prénom, nom et numéro de téléphone de chaque participant afin qu'ils soient également avertis dans le cas où votre proposition est retenue).

2.5. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.6 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

2.7 Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DE JEU-CONCOURS/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement par le biais d'une connexion à un site internet dédié, aux dates indiquées dans l'article 1. Pour participer, chaque internaute se connectera sur le site leparcours-deformation-dufutur.com, indiquera ses prénom, nom et numéro de portable et fera sa proposition de nom à l'endroit indiqué

Si votre proposition est retenue parmi les finalistes, vous serez prévenus par SMS.

Une fois connecté sur le site, suivez les consignes qui vous seront données ;

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le jury se réunira dans la semaine du lundi 1er au vendredi 5 avril 2024. Il sélectionnera 5 noms qui feront l'objet d'un contrôle d'antériorité pour vérifier que le nom puisse être utilisé sans risque de poursuites contentieuses. Après cette présélection par le jury, les 5 propositions seront choisies par les internautes lors d'un grand sondage sur la page instagram ! @_trouvemonnom_ du 8 au 12 avril 2024. Le jury sera souverain pour décider du nom final.

À minuit, le 5 avril 2024, à l'issue de la présélection du jury, les 5 sélectionnés seront contactés pour recevoir leurs gains !

Les 5 finalistes seront avertis par SMS et recevront un bon d'achat d'une grande enseigne de distributions de livres, disques, matériel multimédia d'une valeur de 100€ chacun.

Le grand finaliste, celui dont le nom sera finalement retenu, recevra un bon d'achat supplémentaire de d'une valeur de 500€.

Il sera informé après le 12 avril 2024 par SMS à l'issue du sondage..

En participant à ce concours, les joueurs s'engagent à céder le nom et ses déclinaisons potentielles au collectif d'entreprise qui exploitera la bibliothèque digitale. Il ne pourra prétendre à aucune indemnité complémentaire, ni dans l'année qui suit le concours, ni dans les années suivantes.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les dotations des lots sont les suivantes :

5 bons d'achat d'une grande enseigne de distributions de livres, disques, matériel multimédia d'une valeur de 100€ chacun.

Le grand finaliste recevra un bon d'achat supplémentaire d'une valeur de 500€.

ARTICLE 6 –REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

Les 5 finalistes seront avertis par SMS et recevront un bon d'achat par voie postale.

L'Organisateur du jeu-concours contactera uniquement par SMS les Gagnants sélectionnés par le jury et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les trois (3) jours suivants l'envoi de ce SMS et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans les trois (3) jours suivants l'envoi de ce SMS, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot sera attribué aux quatre autres candidats gagnants. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne

répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant.

La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, L'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent.

ARTICLE 7 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION

La connexion au site www.leparcours-deformation-dufutur.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et pour son usage de l'Internet en général. Les autres connexions Internet ou de communication locale en vue de la participation au jeu-concours ou à la consultation en ligne du règlement, seront remboursées sur la base d'un forfait de 0,10 euros, sur présentation des justificatifs correspondants sur simple demande écrite par tout participant à l'adresse postale du jeu concours figurant à l'article 11 du présent règlement. La demande de remboursement devra être faite sur papier libre à l'adresse postale du jeu-concours et indiquer le nom, prénom, et adresse postale personnelle du participant accompagnée de la facture Internet détaillée correspondant à la date et heure de participation pour permettre toute vérification, en y joignant un RIB. Sur simple demande écrite jointe, le participant pourra prétendre au remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de sa demande de remboursement par un timbre tarif économique en vigueur (> 20 g). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par participant (même nom, même adresse électronique et/ou même adresse postale).

ARTICLE 8 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu concours bénéficient auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celle-ci.

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le Participant sont destinés à l'usage de Nouvelle Ressource dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin du concours et seront ensuite détruites.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au jeu concours.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit conformément aux dispositions de l'article 10 ci-dessous. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 10 – ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement sur le site www.leparcours-deformation-dufutur.com Ou encore, envoyé gratuitement par l'Organisateur sur simple demande écrite émanant de tout participant en écrivant à l'adresse postale du jeu-concours visible à l'article 12 du présent règlement. Le participant souhaitant obtenir le remboursement des frais postaux liés à cette demande de règlement, doit le préciser dans sa demande (remboursement sur la base d'une lettre simple de moins de 20 g affranchie au tarif économique en vigueur).

ARTICLE 11 – ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Pour demande de remboursement conformément aux Articles 7 et 10 ou toute contestation relative au jeu-concours prévue à l'Article 13 du présent règlement, l'adresse postale destinataire des courriers correspondant est mentionnée ci-dessous :

NOUVELLE RESSOURCE SAS / JEU CONCOURS – TROUVE MON NOM / 12 PARC PETITE CHAPELLE - 59510 HEM

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu - concours les soumet à la loi française. Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 12 au plus tard le jeudi 29 février 2024 midi inclus (cachet de la poste faisant foi).

Vos données personnelles sont destinées à NOUVELLE RESSOURCE SAS. Elles sont nécessaires à la prise en compte de votre participation et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord de votre part. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération, soit 6 mois après la fin de cette dernière, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur le projet «Bibliothèque digitale» Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la « Politique de Protection des Données Personnelles ». Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations vous concernant ainsi que de

définir des directives post-mortem que vous pouvez exercer en écrivant à Nouvelle Ressource – Service marketing – 12 chemin de la Bergerie – 59170 HEM. En cas de réclamation non résolue directement avec notre société, vous pouvez vous adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/> plaintes (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)